



République française  
Polynésie française

Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

[www.cgf.pf](http://www.cgf.pf)

Papeete, le jeudi 18 mai 2021

N°492/formation/VP/TD/CM/RA

Raimanua.amaro@cgf.pf – Tél. 40 54 78 20

Code action : 21/P1002/P2002/P3002

Le Président

à

**Mesdames, Messieurs les Maires et Président(e)s**

**des communes et des groupements de communes de Polynésie française**

- Objet** : Ouverture des inscriptions aux formations « **Préparations aux épreuves écrites et orales du concours B interne et externe** » de l'année 2021
- P.J.** : - Fiche informative  
- Bulletin d'inscription
- Ref** : - Arrêté n°2021-46 du 30 mars 2021, Portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un concours externe et interne pour le recrutement dans le cadre d'emplois "maîtrise" (catégorie B) au grade de "major" de la spécialité "sécurité civile" de la fonction publique communale  
- Arrêté n°2021-47 du 30 mars 2021, Portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un concours externe et interne pour le recrutement dans le cadre d'emplois "maîtrise" (catégorie B) au grade de "chef de service de classe normale" de la spécialité "sécurité publique" de la fonction publique communale.  
- Arrêté n°1088 DIPAC du 15 juillet 2012 fixant les modalités d'organisation des formations ouvertes aux fonctionnaires des communes, des groupements de communes et de leurs établissements publics administratifs (chapitre 3-art 15 -I).

Mesdames, Messieurs les Maires et Président(e)s,

Par arrêtés cités en référence, l'ouverture des concours interne et externe a été validée pour le cadre d'emploi « maîtrise » dans les spécialités sécurité civile et sécurité publique. Les premières épreuves d'admissibilité sont prévues le **jeudi 19 août 2021**.

Aussi, comme prévu par l'arrêté n°1088 DIPAC du 15 juillet 2012, une préparation aux épreuves écrites et orales de ce concours s'ouvre à l'intention des agents communaux qui y seront inscrits.

Pour y accéder, les candidats devront préalablement subir avec succès un test de positionnement.

En effet, un concours de catégorie B exige un champ précis de connaissances, une maîtrise rigoureuse de l'écrit et une curiosité toujours en éveil quant à l'actualité. Cette épreuve initiale a pour objectif d'évaluer les acquis et compétences indispensables pour engager une préparation à un concours de catégorie B dans de bonnes conditions.

Les candidats en résidence administrative dans un autre archipel se verront aménager la possibilité de réaliser les tests de façon synchrone sur demande de leur service RH ou de leur DGS. Ces derniers seront les garants du bon déroulement des tests réalisés de façon délocalisée. La durée de ces épreuves ne dépassera pas 3 heures.

.../....

Ceux qui réussiront ce test de positionnement seront donc acceptés aux formations de préparations aux épreuves écrites qui débiteront **dès le lundi 5 juillet 2021**.

**En vue d'inscrire vos agents à cette prépa concours, vous trouverez ci-joints :**

- une fiche informative,
- le bulletin d'inscription à retourner au CGF, au plus tard le mercredi 28 mai 2021.

Monsieur Raimanua AMARO, responsable de formation se tient à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires et Président(e)s, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président  
Par délégation  
La Directrice Générale  
Adjointe des Services



**Vaitiare PUHETINI**

